

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la demande d'autorisation de jeux dans le cadre de l'ouverture du Casino Théâtre sur le territoire de la commune de Cayenne

Le préfet de la région Guyane a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation de jeux dans le cadre de l'ouverture du Casino Théâtre sur le territoire de la commune de Cayenne, en application des dispositions de l'arrêté ministériel du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos.

Le futur établissement exploité par la SAS Caysino se situera Route de Montabo à Cayenne.

Cette enquête est prescrite du
20 mars 2023 au 31 mars 2023 inclus

Le maître d'ouvrage est la SAS CAYSINO, représentée par Monsieur Florent BRUN, 1 avenue Gustave Charlery, 97 300 Cayenne.

Le préfet a désigné par arrêté n°R03-2023-02-10-00001, M. Richard LE PAPE en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable :

➤ En version papier :

– à la **mairie de Cayenne**, direction animation, loisirs et congrès, 12 rue Louis Blanc – 97300 Cayenne, ouverte du lundi au vendredi de 9h à 13h;

➤ sur le site internet des services de l'État en Guyane :

<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023>

➤ à la **mairie de Cayenne**, direction animation, loisirs et congrès – 12 rue Louis Blanc 97300 Cayenne, qui mettra un poste informatique à la disposition du public du lundi au vendredi de 9h à 13h

Ce dossier comprend notamment :

- le dossier de demande d'autorisation de jeux ;
- l'étude d'impact économique et bilan prévisionnel ;
- le cahier des charges.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- par écrit, sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public, à l'adresse susmentionnée ;

- par courriel :

dga-djc-enquetes-publiques@guyane.pref.gouv.fr

- sur le site internet des services de l'État en Guyane :

<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023> via l'onglet « déposer une observation » ;

- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur

M. Richard LE PAPE – Direction Juridique et du Contentieux – Bâtiment HEDER – RDC – Rue Élixa ROBERTIN – 97 307 Cayenne Cedex.

Toutes les observations devront parvenir durant la période de l'enquête publique, au plus tard le **mardi 4 avril 2023 13h** pour les observations écrites et avant minuit pour les observations dématérialisées. Les observations adressées par voie postale devront être reçues par la DJC au plus tard le **mardi 4 avril 2023**.

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'hôtel de ville de Cayenne, au cours des permanences suivantes :

- lundi 3 avril 2023 de 9h à 13h ;
- mardi 4 avril 2023 de 9h à 13h.

Une réunion d'information et d'échange sera organisée le :

mardi 21 mars 2023 à 18 heures

à l'hôtel de ville de Cayenne, 1 rue de Rémire à Cayenne (1^{er} étage).

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le procès-verbal et l'avis motivé du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Cayenne. Ce même procès-verbal et avis motivé seront consultables pendant un an sur le site internet suivant :

www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023

Cayenne, le **16 FEV 2023**
Le préfet,

Pour le préfet, le sous-préfet
secrétaire général des services de l'État


M. Richard LE PAPE